Proteste

Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante

Décembre 2014

n° 140

Vers de nouvelles fraternités

Combattre la très grande exclusion

Regards

Calais : l'impasse européenne

Médico-social

Offrir la qualité à nos aînés

Éducation

Lutter contre le décrochage scolaire

Vie de la Fédération

Des assises tournées vers l'avenir

Proteste
n°140 - DÉCEMBRE 2014

3 REGARDS
CALAIS : L'IMPASSE EUROPÉENNE
DAVID LACOUR

4 INITIATIVE
STRASBOURG : CRÉATION D'UNE MAISON PROTESTANTE DE LA SOLIDARITÉ
BERNARD SAETTLER

5 PÔLE À PÔLE
À LA RENCONTRE DE LA DIACONIE SUD-CORÉENNE
NICOLE ROULLAND-RUPP

6 MÉDICO-SOCIAL
OFFRIR LA QUALITÉ À NOS AÎNÉS
ALAIN MOINARD

7 ÉDUCATION
LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
ÉDITH TARTAR GODDET

8 GRAINE DE SEL
L'EXCLU PARMI LES EXCLUS
BRICE DEYMIÉ

9 DOSSIER : COMBATTRE LA TRÈS GRANDE EXCLUSION

10 **QU'EST-CE QUE LA TRÈS GRANDE EXCLUSION ?**
ISABELLE GRELLIER

12 **LA DEMANDE D'ASILE : UN PARCOURS DU COMBATTANT**
GUY VIGNAL

12 **LE CORPS POUR SEULE PROPRIÉTÉ**
DIDIER SICARD

13 **FIGURE DU MONSTRE**
BRICE DEYMIÉ

14 **LA MALADIE MENTALE : UN MAL SOCIAL**
ANDRÉ HEGE

15 **NOS RADARS SONT-ILS BIEN RÉGLÉS ?**
PATRICK PAILLEUX

16 **LE TRI DES EXCLUS**
XAVIER EMMANUELLI

17 **REJOINDRE LES PERSONNES À LA RUE**
NICOLAS DEROBERT

18 VIE DE LA FÉDÉRATION - REPÈRES

20 VIE DE LA FÉDÉRATION - ACTIONS

Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante
www.fep.asso.fr
47 rue de Clichy - 75311 Paris Cedex 09
Tél. 01 48 74 50 11 - Fax 01 48 74 04 52
CCP 23 329 27 W Paris
Directeur de la publication : Jean-Michel Hitter
Rédacteur en chef : Nicolas Derobert
Membres du comité de rédaction : Marlène Bertin-Gil, Nadine Davous, Brice Deymié, Annick Dorléans, Jean Fontanieu, Isabelle Grellier, André Pownall, Didier Sicard, Édith Tartar Goddet, Guy Vignal.
Maquette : Aggelos PACA - www.aggelos.fr
Imprimeur : Marnat - Prix au numéro : 9,5 euros
Crédit photos/illustrations : © DR, © Fotolia.com, © IStockphoto.com.

Reproduction autorisée sous réserve d'un accord formel de la fédération

éditorial

Benoît Lavallart
Vice-président de la FEP

Un tournant dans notre action envers les personnes âgées

Le monde change, souvent plus vite qu'on ne le souhaiterait et le secteur de la prise en charge des personnes âgées encore plus que les autres. Lorsque j'ai commencé à travailler à l'hôpital, il existait encore un hospice avec des chambres communes…

La demande d'hébergement pour les personnes âgées est en constante évolution que nous, professionnels, avons du mal à suivre : évolution des normes, concurrence accrue des opérateurs lucratifs, logique de parcours qui supplante celle de l'établissement… mais surtout, évolution de la demande des usagers.

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est de plus en plus vécu comme un lieu de fin de vie, réservé aux maladies psychiques ou à des personnes dépendantes ayant plusieurs maladies. On peut enfin ajouter la culpabilité des enfants et conjoints, qui doivent se résoudre à ce que l'on présente comme l'idéal : « le maintien à domicile ». S'il fallait en plus anticiper les demandes de la génération qui arrive des baby-boomers ayant vécu mai 68, puis celle des « geeks »…

C'est dans cette optique que la Fédération de l'Entraide Protestante a organisé le mardi 14 octobre la Convention des EHPAD et EHPA Protestants, intitulée « Quel avenir, quelles coopérations pour l'accompagnement des personnes âgées ? ». Cette journée a réuni près de cent participants et fut riche en échanges et propositions.

Cette journée marquera peut-être un tournant dans l'action de la FEP envers les personnes âgées. Il s'agit, pour ceux qui le souhaitent, de passer d'un échange de bonnes pratiques à une action concertée… j'oserais presque : à une communauté. Nos institutions pour personnes âgées sont plus qu'un patrimoine, plus qu'un projet de soins, plus qu'un projet de vie : elles sont, à l'origine, un acte de foi.

L'aventure est en marche et de nombreuses personnes travaillent sur ce sujet pour aboutir à une proposition lors de la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le vendredi 27 mars 2015 à Lille.

Au-delà des obligations réglementaires et de la gestion quotidienne, « l'avenir est un lieu commode pour y mettre des songes. » (Anatole France) ■

LA FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE,
visage de la diaconie protestante, est une association reconnue d'utilité publique depuis 1990. Elle regroupe 360 associations et fondations, soit 850 établissements et services dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Un réseau qui représente près de 28 000 collaborateurs, salariés et bénévoles, actifs dans de multiples domaines (accès aux soins, au logement, à un emploi, accueil et accompagnement des personnes, insertion, etc.)

Calais : l'impasse européenne

Depuis le printemps 2014, la situation des populations dites « migrantes » à Calais se détériore toujours un peu plus et dans une certaine indifférence générale.

David Lacour
Directeur de l'association Solid'R

Le 21 octobre dernier, Sara une jeune éthiopienne est morte en tentant de traverser une autoroute, après avoir traversé une moitié de l'Afrique et de l'Europe pour atteindre enfin son rêve : l'Angleterre. Son périple vers une vie meilleure s'est arrêté brusquement à Calais, à quelques kilomètres de l'île tant désirée, tout à côté, mais tellement loin encore pour ces hommes et ces femmes exilés.

Pris au piège

Sara faisait partie de ces 2 500 personnes venues d'Erythrée, d'Ethiopie, du Soudan, d'Afghanistan, de Syrie et d'ailleurs qui sont aujourd'hui prises au piège devant cet obstacle nommé la Manche. Acculés à Calais, les migrants survivent chaque jour dans des conditions de plus en plus inhumaines et indignes, sans eau, ni électricité, ni toilettes, ni toit, ni chauffage, amassés sous des tentes, sous des hangars ou sous des ponts.

Cette situation dure depuis près de 15 ans. Après la fermeture du camp de Sangatte en 2002, le nombre de personnes exilées présentes dans le Calaisis a quasiment toujours oscillé entre 250 et 700 personnes environ. Néanmoins, les pouvoirs publics locaux ne se sont jamais enquis réellement du sort de ces êtres humains, en préférant les rendre tributaires des trafiquants d'êtres humains et en les stigmatisant* toujours un peu plus, sans jamais tenter de proposer d'alternatives dignes et crédibles. En témoignent les destructions de campements, de squats…

L'attentisme de l'Europe

Depuis la chute du régime de Kadhafi, l'Europe connaît un flux d'immigration clandestine d'une ampleur significative et cela se vérifie à Calais. La Lybie était historiquement l'espace tampon pour contrôler l'immigration clandestine entre l'Afrique et l'Europe. Les drames réguliers des naufrages sur les côtes grecques et italiennes sont des preuves tangibles de cette réalité.

Mais l'Union Européenne, silencieuse et attentiste, semble actuellement n'être capable que d'établir un décompte macabre face à une situation qu'elle laisse, selon le principe de subsidiarité, gérer aux Etats concernés. La charte des droits fondamentaux de celle-ci affirme pourtant : « *Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité (…) elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice* ». Or, dans les faits, la France, comme l'Italie ou la Grèce, sont laissées seules face à cette responsabilité.

Aide aux plus vulnérables

Puisque c'est aux États concernés de se débrouiller, la préfecture du Pas-de-Calais a récemment permis la création d'un lieu d'accueil pour des « publics » très vulnérables. C'est-à-dire l'organisation d'un lieu de mise à l'abri pour des femmes et des enfants.

L'association Solid'R est, depuis mai 2014, en charge de ce dispositif humanitaire et social. Cet espace de vie, ouvert 24h/24h et 7 jours sur 7, accueille une cinquantaine de femmes et une dizaine d'enfants. La volonté associative de l'association Solid'R, inspirée de ses valeurs protestantes humanistes, est d'accueillir chacun(e) comme son prochain. Ce lieu permet à toutes les dames qui le souhaitent de pouvoir se nourrir, se laver, se vêtir, se reposer et pour cinquante d'entre elles être hébergées.

Si aujourd'hui la capacité d'accueil est insuffisante, l'existence de ce lieu est indispensable pour maintenir un minimum de dignité à ces femmes en exils. Mais il ne saurait, loin de là, pallier l'absence criante de solidarité européenne ! ■

*24/10/13 Appel à la délation des squats abritant des migrants par le maire de Calais

Strasbourg : création d'une Maison protestante de la solidarité

Il était une fois quatre associations protestantes ou issues d'un mouvement protestant, à Strasbourg; elles œuvraient dans le domaine de la solidarité; elles suivaient chacune et depuis fort longtemps leur petit bonhomme de chemin, chacune de son côté, chacune dans son « palais ». Elles se connaissaient fort bien, comme on connaît ses voisins.

Bernard Saettler
Pasteur-directeur de la Sémis et du Centre Social Protestant (CSP)

Quitter les locaux historiques

La Sémis (Mission intérieure des Églises protestantes) et sa fille le CSP (Centre Social Protestant) rue de l'Ail, étaient dans des locaux dits « d'époque », charmants au demeurant, à quelques encablures de l'église St Thomas, dans le cœur historique de la capitale européenne. Toutefois, ces locaux étaient fort peu pratiques, difficiles d'accès pour les carrosses modernes qui venaient déposer de la nourriture (40 tonnes par an) destinée à des personnes en difficulté, mais aussi des meubles, vêtements et objets aussi divers qu'innombrables, mis en vente par un grand nombre de petites mains lors de brocantes annuelles.

Il y avait aussi le Casas et la Cimade: tous les deux accueillent des populations migrantes (demandeurs d'asile et autres). Deux structures hébergées dans la Maison Casalis, maison jaune toute en hauteur au bord de l'Ill et pleine de charme elle aussi, mais peu adaptée à recevoir tous les hôtes de plus en plus nombreux qui s'y présentaient quotidiennement. Des centaines de personnes sonnaient à la porte toutes les semaines pour préparer leur dossier de demande d'asile, chercher du courrier envoyé par quelque administration ou encore simplement demander conseil.

La Maison protestante de la solidarité, rue Brûlé à Strasbourg

Un lieu de vie partagé et accessible

Toutes les quatre firent le vœu de pouvoir mieux accueillir toutes les femmes et les hommes qui se pressaient à leurs marches, tous dans de grandes difficultés de vie et en demande d'aide ou d'accompagnement.

La Fée Ville de Strasbourg va exaucer ce vœu et mettre à leur disposition un nouveau palais, rue Brûlé à Strasbourg, à un jet de pierre de l'hôtel de ville et de la cathédrale. Un bail emphytéotique de 50 ans a été signé par la Sémis.

Les quatre partenaires ont signé, en mai 2014, la charte de « La Maison protestante de la solidarité », une Maison dans laquelle ils ont décidé de « *vivre en commun leurs engagements auprès de l'ensemble de la société et plus particulièrement de personnes en grande précarité* ».

Citons un large extrait de ce document: « *La Maison protestante de la solidarité est tour à tour un toit qui accueille, protège et rassure, un espace où chacun, quelle que soit sa demande, peut être écouté et souvent trouver des réponses à ses questions et ses besoins, un seuil qui nous rappelle aussi les limites de notre action.*

> « Toutes les quatre firent le vœu de pouvoir mieux accueillir toutes les femmes et les hommes qui se pressaient à leurs marches »

Notre Maison permet la rencontre avec des hommes et des femmes qui écoutent, accompagnent, conseillent et restaurent ceux qui frappent à la porte. Elle est aussi un lieu pour vivre des moments de convivialité, où chacun est reconnu dans sa personnalité et sa dignité. Protestante, notre Maison prend appui sur l'universalité des Droits de l'Homme et s'inscrit dans une tradition de lecture de la Bible, références qui interrogent et interpellent une société qui peine à entendre et à voir les ravages de la précarité et de l'exclusion. »

Le rêve est en train de se concrétiser! D'importants travaux pour un montant de deux millions d'euros sont en cours. Travaux pris en charge par la Sémis avec quelques subventions des collectivités et des dons et soutiens du protestantisme régional.

Reste maintenant à mettre en place, tous ensemble, les modalités de fonctionnement de ce nouveau lieu de vie. C'est un défi à relever mais nul doute que ce rêve sera, à l'aune de l'été 2015, devenu réalité. ■

À la rencontre de la diaconie sud-coréenne

Du 20 au 29 octobre, une délégation de onze personnes s'est rendue en Corée du Sud pour une conférence sur la diaconie : six pasteurs de l'Église Protestante Unie de France et cinq délégués de la FEP, tous impliqués localement dans des associations diaconales.

Nicole Roulland-Rupp
Pasteure de l'Église Protestante Unie de Savoie

Ce séjour avait lieu dans le cadre d'un partenariat signé en 2012, lors du synode régional Centre-Alpes-Rhône, avec la région Séoul-est de l'Église Presbytérienne de la République de Corée (PROK).

Théologie du Minjung

Au programme, une introduction sur la théologie du Minjung, actuellement en perte de vitesse en Corée, mais qui, pour la délégation française, était une découverte. Cette théologie est née dans les années soixante-dix, suite à la guerre coréenne (1950-1953) et en pleine dictature militaire. Elle s'est incarnée parmi les plus pauvres. La théologie du Minjung part des marges. Ainsi, les pasteurs se sont faits paysans, ouvriers, pauvres pour être auprès des souffrances humaines. Aujourd'hui, avec la fin de la dictature, cette théologie semble devenir minoritaire.

Une solidarité active

Nous sommes donc allés à la rencontre de ces marges et de ceux qui ont encore le souci des souffrants de la modernité.

Ainsi, nous avons visité un centre d'accueil pour immigrés créé par le pasteur Sung-Hae Kim sur une intuition humaniste, alors qu'il ne donnait à l'époque que des conseils sur les droits de ces immigrés: soins gratuits, aide administrative, école pour enfants issus de familles multiculturelles (rejetés par la société coréenne), orphelinat, mais également une petite faculté de théologie tournée sur la mission et destinée à ces immigrés qui sont ensuite envoyés comme missionnaires dans leur propre pays. Plus au sud, c'est un pasteur paysan que nous avons rencontré, qui aide le retour des citadins en difficulté à la campagne en organisant une coopérative. S'en sont suivies les visites d'une maison de retraite, fondée suite à la conversion de riches propriétaires, et d'une école alternative dans la montagne gérée et financée par l'Église et des dons directs.

> « Les pasteurs se sont faits paysans, ouvriers, pauvres pour être auprès des souffrances humaines. »

Éducation à la paix

Nous avons particulièrement été marqués par la visite de la frontière entre les deux Corées: 250 km de long, 4 km de large de « no man's land » et, à l'orée des fils barbelées, au milieu de la zone sous contrôle militaire, où la circulation des civils est rigoureusement réglementée: une école de la paix créée par le pasteur Jiseok Jung.

Cette école, qui n'a qu'un an d'existence, accueille dix étudiants, des hommes et des femmes envoyés par les Églises locales pour devenir ouvriers de paix.

Des échanges riches

Nous avons également été marqués par l'accueil des familles coréennes qui nous ont hébergés durant deux nuits et avec lesquelles nous avons passé des temps très riches de partages et de découvertes.

Enfin, nous avons activement participé aux cultes dominicaux des Églises locales de nos familles d'accueil ainsi qu'au culte franco-coréen du dimanche après-midi. La participation au synode régional de Séoul-est a clôturé notre séjour.

Les membres de la délégation ont comme mission aujourd'hui de témoigner de ce qu'ils ont vécu en Corée du Sud: n'hésitez pas à faire appel à eux.

L'année prochaine, nous accueillerons une délégation sud-coréenne… vous serez peut-être sollicités pour leur faire découvrir vos Églises locales ou vos entraides ! ■

Offrir la qualité à nos aînés

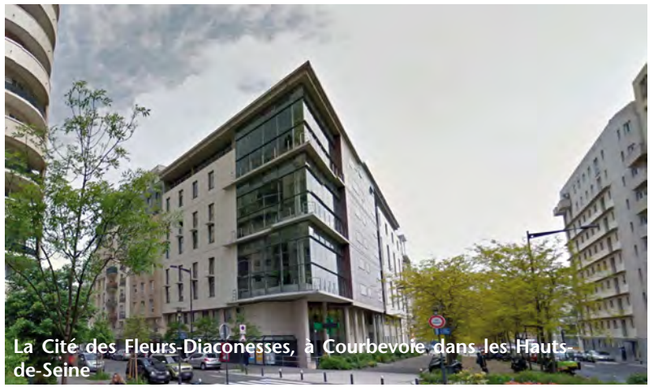
La Cité des Fleurs-Diaconesses, à Courbevoie dans les Hauts-de-Seine

Pression des tutelles, évolution de la demande du public, concurrence des entreprises, crise des financements publics… tout ceci pousse les établissements médico-sociaux à coopérer davantage. Les enjeux : rationnaliser la gestion et penser la prise en charge en termes de parcours de soins.

Alain Moinard
Directeur du SSR La Cité des fleurs-Diaconesses, Fondation Diaconesses de Reuilly

Bien avant la crise des financements, la Direction générale de l'action sociale et sanitaire faisait le constat d'une grande fragilité du secteur médico-social, par l'existence d'une multitude de structures associatives gestionnaires. Ceci s'est traduit dans la Révision générale des politiques publiques par l'objectif de réduction de 35 000 budgets à 3 500.
Le secteur des personnes âgées dépendantes est en plus concerné par une véritable concurrence avec l'explosion de l'offre privée à but lucratif, ce qui accroît la pression du public, de plus en plus exigent.

Coopérer pour mieux gérer

Face à cette situation, les associations protestantes gestionnaires d'établissement pour personnes âgées en Ile-de-France, regroupées au sein de la FEP, ont entamé depuis longtemps une réflexion et une collaboration dont les formes sont multiples. Pour tous, il s'agit de garantir la pérennité des œuvres en faisant face aux difficultés, en adaptant la gestion des établissements.
Il s'agit de répondre collectivement aux objectifs suivants : les besoins d'entraide ponctuels, l'échange entre collègues de bonnes pratiques, l'optimisation de la gestion en partageant des informations, en recherchant ensemble des fournisseurs et en travaillant à l'élaboration d'organisations partagées.
Les formes de ces partenariats sont multiples et évoluent parfois dans le temps en fonction des objectifs : simples échanges, convention de coopération ou d'assistance, groupement de coopération, fusion. Les difficultés managériales sont souvent à l'origine des réflexions partenariales : le recrutement d'un directeur, le renouvellement d'un conseil d'administration, l'augmentation des charges… Mais à proprement parler, ces coopérations répondent plus a des logiques de gestion qu'à des parcours de soins.

> « On voit se développer deux couches de coopération pour les établissements. »

Coopérer pour mieux accompagner

Quant à elle, la logique des parcours de soins se décline essentiellement sur un territoire donné. À ce titre, chaque établissement est invité à entretenir des relations de proximité avec les différents intervenants dans la prise en charge de la personne âgée : médecin traitant, urgences hospitalières, service de gériatrie, service de soins de suite gériatriques… Ainsi l'optimisation des parcours des patients est un souci constant de l'Agence régionale de santé, comme en témoigne par exemple la création des Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer.
Lorsqu'elles existent, les coopérations entre établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les services de soins de suite et de réadaptation (SSR) permettent de faciliter le parcours des patients.
À Courbevoie dans les Hauts-de-Seine, l'expérience de l'équipe mobile de gériatrie développée par la Cité des Fleurs-Diaconesses a démontré que ses interventions permettaient de faire bénéficier aux pensionnaires des EHPAD des compétences médicales et soignantes du SSR, d'apaiser si nécessaire le dialogue avec les familles, d'éviter des hospitalisations, ou encore d'organiser un transfert du pensionnaire directement entre les EHPAD et le SSR en évitant le passage, toujours traumatisant, par les urgences.
On voit donc se développer deux couches de coopération pour les établissements : l'une plus gestionnaire entre institutions proches, l'autre très opérationnelle entre intervenants complémentaires afin de faciliter la prise en charge des personnes au sein d'un territoire. Un enjeu double au service d'une même cause : offrir des soins de qualité à nos aînés et, ainsi, faire vivre les valeurs des nos institutions médico-sociales protestantes. ■

Lutter contre le décrochage scolaire

Dans un monde qui change sans cesse, les élèves en difficultés sont « une chance » pour l'école car ils obligent l'institution et ses personnels à interroger leurs pratiques et leurs habitudes, à inventer de nouvelles manières d'enseigner, et à donner du sens aux difficultés de ces élèves afin de leur proposer des soutiens.

Propos recueillis par Édith Tartar Goddet, présidente de l'Association protestante pour l'éducation et l'enseignement

Des dispositifs institutionnels existent depuis longtemps : à l'école comme les classes pour l'inclusion scolaire, et au collège comme les sections d'enseignement général et professionnel adapté ou les classes relais. Mais il existe aussi de multiples actions d'établissement innovantes.
Laure Simon a dirigé un lycée expérimental qui a mis en place une structure pour lutter contre le décrochage scolaire des élèves. Elle constate que des actions, mises en place il y a plusieurs années par l'équipe pédagogique du lycée, ont été intégrées ensuite dans la réforme générale du lycée.

Proteste : Pouvez-vous présenter cette action de lutte contre le décrochage ?

Laure Simon : Le dispositif fonctionne comme un laboratoire pédagogique. Il est animé par une équipe volontaire qui a acquis au fil du temps une expérience et une expertise dans le domaine de l'innovation. Et comme cette action est intégrée dans un lycée « ordinaire », cette équipe motivée sert d'exemple aux autres enseignants du lycée lorsqu'ils montent des actions de soutien aux élèves en difficultés : chaque professeur de l'équipe expérimentale sert de tuteur à ces enseignants.

Pouvez-vous expliquer quelques points forts de la lutte contre le décrochage des élèves dans le lycée que vous avez dirigé ?

L'accompagnement individualisé réduit le temps journalier de cours pour privilégier le travail en autonomie et mettre l'élève en position d'acteur de son parcours. Il dispose ainsi chaque jour d'une heure et demi à deux heures en fin de journée pour ce travail avec un tuteur. Celui-ci est disponible pour répondre aux questions et préoccupations du jeune. Le tuteur est aussi en lien avec sa famille.
Il y a aussi le partenariat avec les entreprises ou les associations. Cela permet d'être relié à la « vraie vie » et au monde professionnel tel qu'il est. Chaque jeune a une image de lui-même à reconstruire et les stages ainsi que les relations avec les professionnels lui permettent d'étayer son projet et de se sentir utile.

> « Le conseil de progrès remplace le conseil de classe traditionnel. Tous les élèves peuvent y assister ainsi que leurs parents. »

Autre point fort : le conseil de progrès remplace le conseil de classe traditionnel. Tous les élèves peuvent y assister ainsi que leurs parents. Il est préparé en amont avec le tuteur. C'est l'élève qui s'auto-évalue durant ce conseil en présentant son travail, son bilan. Les professeurs complètent en insistant sur les aspects positifs. Certains parents n'ont entendu depuis des années que des remarques négatives concernant leur enfant… aussi cette démarche bienveillante des enseignants faite d'encouragements et de volonté de dire du bien de l'élève améliore l'image que les parents ont de leur enfant et que le jeune a de lui-même.

Et comment se déroulent les cours ?

Dans ce laboratoire pédagogique, tous les cours se déroulent en co-animation. Il y a toujours deux adultes dans la classe. Cela évite les rapports de force en cas d'agitation des élèves et permet que le cours ait toujours lieu, même si un des professeurs est ponctuellement indisponible.

Les parents sont-ils associés ?

Oui bien sûr, la place des parents est essentielle. Ils sont impliqués pour aider leur jeune. Le projet de l'élève est au centre d'un triangle dont chaque angle est occupé, l'un par l'élève, le deuxième par les parents et le troisième par l'équipe pédagogique. Les parents sont invités à collaborer aux conseils de progrès, aux journées « portes ouvertes » ainsi qu'à des réunions au cours desquelles ils parlent de questions éducatives. ■

L'exclu parmi les exclus

Le texte biblique sur le paralytique de la piscine de Bethzatha (Jean 5, 1 à 17) parle d'un homme malade qui attend sans compter sa guérison, même au bout de trente-huit années… Exclu parmi les exclus, sa rencontre avec Jésus va changer la donne.

Brice Deymié
Pasteur de l'Église Protestante Unie de France

Les murs de Jérusalem étaient percés de différentes portes qui portaient des noms. L'une d'elles, du côté ouest, s'appelait la « porte des brebis ». C'est par là qu'on faisait entrer dans la ville les brebis destinées aux sacrifices. C'est aussi par là qu'on passait pour se rendre dans le jardin de Gethsémané et sur le Mont des Oliviers. Tout près de cette porte, dans l'enceinte de la ville, se trouvait la piscine de Bethzatha, ce qui signifie « maison de la grâce ».

L'attente de l'impossible

La piscine était faite de cinq portiques sous lesquels gisaient des malades de toutes sortes qui y cherchaient la guérison ou, à défaut de guérison, un peu de soulagement. Les malades attendaient le mouvement de l'eau et qu'un ange descende de temps en temps dans la piscine pour l'agiter, procurant la guérison au premier qui s'y jetait.
Sur le bord de cette piscine, Jésus croise un homme qui était allongé là depuis trente-huit ans sans pouvoir atteindre les remous de la piscine : « *Seigneur,* dit l'homme à Jésus qui lui demande s'il veut retrouver la santé, *je n'ai personne pour me mettre dans le bassin quand l'eau est agitée ; pendant que, moi, je viens, un autre descend avant moi.* ». Jésus le guérira avec une simple parole : « *Lève-toi, prends ton grabat et marche* ».
Le texte nous dit qu'était là « *une multitude de malades* » et Jésus ne s'adressera qu'à cet homme résigné depuis si longtemps à ne pas guérir. L'homme est résigné et pourtant présent dans ce lieu du miracle possible, trente-huit années à attendre l'impossible.

Rendre à l'homme son autonomie

L'homme de ce texte est la figure de l'exclu parmi les exclus, de celui qui ne demande plus rien, qui n'espère plus rien et qui malgré tout continue à être là comme s'il devait l'être pour justifier que d'autres soient guéris, témoin de la fatalité de la maladie, témoin d'une société hiérarchisée où, même dans la misère, il existe un ordre de passage.
Le texte ne dit pas pourquoi Jésus s'adresse d'emblée à lui : hasard heureux ? Prémonition divine ? Peu importe car ce qui est intéressant c'est que Jésus ne choisit pas de recourir à l'eau miraculeuse pour guérir l'homme mais à la parole. Cette parole c'est une mise en route, un ordre de non résignation. L'homme retrouve l'usage de ses pieds parce que quelqu'un s'est adressé à lui et lui a donné la possibilité d'entrevoir un autre avenir que cette attente fébrile et inutile. Symboliquement, l'homme est guéri parce que Jésus a pris en charge sa résignation, son incapacité à se mouvoir. Jésus offre à l'homme un autre vis-à-vis que celui de la misère ou de son incapacité. Il ne tentera pas une guérison hasardeuse en l'accompagnant dans les remous de la piscine mais lui donne immédiatement la possibilité de retrouver les « cheminants » et de marcher avec eux. Le miracle ici, comme souvent dans les Évangiles, c'est cette réintégration sans condition dans la société des hommes. Jésus est d'emblée confiant en cet homme et certain de sa place dans le monde des vivants.
Nous sommes évidemment ici devant un texte biblique avec la simplicité de son dénouement. La réalité que chacun côtoie au quotidien est beaucoup plus complexe. Jésus nous conduit cependant à reconnaître la non fatalité de la misère absolue et le fait que notre action sociale doit avoir un but ultime : celui de rendre à l'homme son autonomie. ■

« Même dans la misère, il existe un ordre de passage. »

Jésus guérissant le paralytique à la piscine de Bethesda (Bartolomeo Murillo, 1670)

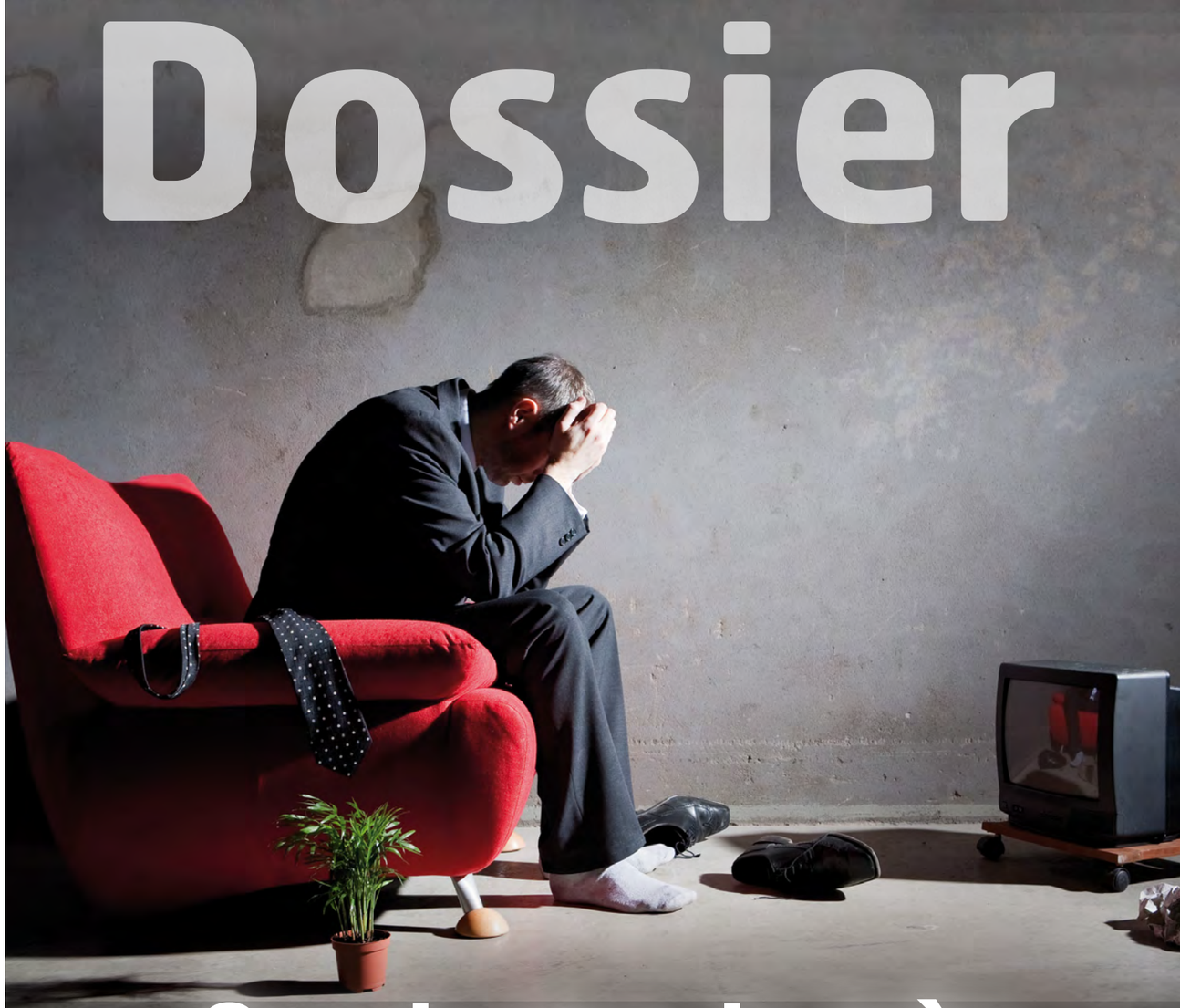

Dossier

Combattre la très grande exclusion

La très grande exclusion, qu'est-ce que c'est de plus que l'exclusion ou la grande exclusion ? A priori, on ne sait pas. C'est toute la question, justement. Mais le superlatif « très » a l'avantage de souligner qu'il n'y a malheureusement pas de limite à l'exclusion, à la pauvreté.
Il y a ces personnes qui subissent une deuxième exclusion : celles qui encaissent les violences d'un système censé les protéger contre les violences qui ont justifié la demande de soutien, les demandeurs d'asile par exemple.
Au-delà des personnes prises en charge dans des organismes caritatifs, il y a celles qui sont pourtant dans le besoin mais qui ne demandent pas ou plus d'aide, qui y renoncent par sentiment de honte ou d'abandon, qui n'ont plus l'usage de la parole, qui s'auto-excluent de la société même quand cette dernière finit par leur tendre la main… Elles sont en dehors des « écrans radars » que forment les associations de solidarité, en dehors de notre champ de vision.
Il y a aussi notre propre regard qui met les personnes dans des cases, qui les hiérarchise en fonction de valeurs toutes personnelles. Qui est le plus vulnérable ? Qui est le plus fragile ? Qui est le plus coupable ? Ces critères se formalisent lorsqu'on aborde le terrain du traitement de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Et les mailles semblent se resserrer au fur et à mesure que les demandes d'aide se multiplient. Des mailles qui excluent ?

Combattre la très grande exclusion

Qu'est-ce que la très grande exclusion ?

Avec ce dossier sur la très grande exclusion, nous nous sommes lancé un défi bien difficile à relever. Car c'est peut-être justement la difficulté de repérer les personnes qui sont dans cette situation et l'impossibilité pour elles à se faire entendre, qui caractérisent le mieux la très grande exclusion.

Isabelle Grellier
Professeure en théologie pratique

La première difficulté est donc de donner une définition de la très grande exclusion. C'est souvent en fonction de critères très personnels – selon ce qui nous paraît le plus insupportable - que nous la définissons. Si vous essayez de convoquer ce qui serait pour vous la figure de l'exclusion par excellence et que vous en parlez avec d'autres ayant fait le même exercice, vous vous apercevrez que chacun en a une image différente. Ainsi le débat suivant: parmi les étrangers sans papiers qui sont à la rue, ce qui nous semble relever de la plus grande exclusion, est-ce que ce sont les familles avec enfant ou les personnes isolées? Notre réponse dépendra de l'importance respective que nous attachons aux critères économiques et aux critères relationnels.

Des jugements d'ordre moral peuvent aussi être convoqués. Parmi les visages présentés dans ce dossier figure celui de ce détenu « pointeur », qui subit une double peine: celle prononcée par la justice, celle mise en œuvre par ses codétenus qui lui font subir brimades et exactions diverses et l'excluent de leur société. Pourquoi lui donner place ici? Il n'a rien d'autre que ce qu'il mérite, nous disons-nous peut-être. Et nous risquons de participer ainsi à l'exclusion.

Privés du minimum vital

Arrêtons-nous davantage sur les termes. De quoi sont-elles exclues, ces personnes? D'abord, le plus souvent, de tout ce qui permet d'assurer ses besoins primaires: ils n'ont ni pain, ni travail, ni toit; et ils sont aussi exclus des dispositifs sociaux qui, dans notre société, viennent en aide à ceux qui ne s'en sortent plus.

Mais au-delà, ce sont aussi des relations à travers lesquelles l'autre nous fait exister qu'ils sont exclus. Les très grands exclus, ce pourrait être ceux qui ne reçoivent rien, même pas un petit bout de compassion, un petit peu de dialogue, un petit peu de logement…? Et petit à petit c'est alors le sentiment de sa dignité qui disparaît, et l'envie de se battre. Quand les personnes n'ont plus de demandes, plus de paroles pour nommer l'horreur de leur situation, pour crier leur détresse, le désir de vivre et le sentiment même d'exister se mettent à faire défaut. La plus grande tragédie est peut-être là, dans cet abandon de soi-même par soi…

L'abandon

Cet abandon de soi par soi est souvent la conséquence de l'abandon par les autres, par nous. Davantage que le terme « pauvreté », le terme « exclusion » indique bien le résultat d'un processus. Par qui, par quoi, sont-ils exclus, ces exclus? Un système économique qui rejette ses participants les moins performants, pour Jean Maisondieu (quatrième de couverture). Fritz Lienhard (*De la pauvreté au service en Christ,* Cerf, 2000) fait, lui, l'hypothèse que c'est notre peur de regarder en face notre propre pauvreté qui nous empêche de regarder les pauvres et nous conduit à les exclure. Il y a aussi la peur que suscite en nous l'étranger, qui, par ses différences, interroge ce que nous sommes et nous déstabilise.

Point extrême

Notons encore qu'avec l'expression « très grande exclusion », on convoque un superlatif, comme si l'on pouvait arriver à un point extrême, indépassable, d'exclusion. La mort est pour certains ce point indépassable – mais l'exclusion peut subsister au-delà même, au moins dans l'idée qu'on s'en fait; d'une certaine façon, c'est bien cette idée qui est portée par la figure traditionnelle de l'enfer. Mais plus concrètement on peut aussi évoquer la conviction qu'avaient des personnes réunies par ATD-Quart Monde que leurs organes allaient être utilisés après leur mort, contre leur volonté, pour les donner à de plus riches qu'eux.

De fait, la très grande exclusion peut être assimilée à de la disparition, à de la suppression; une disparition qui est de notre responsabilité à chacun: les personnes sont là, sur les trottoirs de nos villes, mais nous ne les voyons plus. La question nous est posée: que faisons-nous de nos frères?

Paradoxes de l'aide

Il y a bien, pourtant, des tentatives pour combattre l'exclusion, mais paradoxalement elles peuvent aboutir à renforcer la très grande exclusion.

En effet, notre façon de lutter contre l'exclusion consiste à établir des classements, à mettre les gens en difficulté dans des catégories qui auront droit à telle ou telle aide. Mais ce travail même de catégorisation participe d'une démarche d'exclusion: d'une part parce que cette façon de créer des cases laisse toujours des personnes en dehors, exclues donc à nouveau; d'autre part parce que mettre les personnes dans des cases est une façon de nier la singularité de chacun. Il faudrait interroger cette façon d'enfermer les personnes dans des catégories: illusion de maîtrise?

De plus, certaines personnes cherchent à se rendre invisibles. Les raisons peuvent en être multiples: la honte qui les conduit à vouloir cacher ce qu'ils vivent comme un échec, le refus d'être assistés, lié au sentiment que cela leur ferait perdre encore plus leur dignité, le refus des normes de la société et la volonté de garder leur liberté de vivre comme ils l'entendent… Cela peut être encore parce qu'ils sont en situation irrégulière et qu'ils craignent d'être emprisonnés et/ou renvoyés dans un ailleurs où ils seraient encore plus en danger.

Un travail sur nous

On l'aura compris: la réalité de la très grande exclusion est complexe, et y faire face – y faire face dans un vrai respect des personnes concernées - l'est encore davantage.

« Il faudrait enfin essayer de proposer des réponses à ces situations, sans se laisser enfermer ni dans les réponses d'ordre administratif, ni dans les réponses relevant de la charité. »

Une démarche rigoureuse pour essayer d'aborder ces questions exigerait de s'interroger sur les causes de l'exclusion – lesquelles se situent à divers niveaux, les itinéraires des personnes s'inscrivant dans un contexte global, celui des choix économiques, des politiques sociales, etc.

Il faudrait aussi donner la parole à ces personnes sans voix pour essayer de comprendre un peu ce qu'elles vivent, et nous avons déjà dit un peu la difficulté d'une telle démarche, puisque souvent la situation de grande exclusion les enferme dans le silence; puisque ce qu'elles pourraient dire n'est quasiment pas audible pour les gens qui vivent une vie « normale ». Ce sont des personnes « in-ouïes », hors de portée de ce que nos oreilles sont capables d'entendre…

Il faudrait enfin essayer de proposer des réponses – ou au moins des bouts de solution – à ces situations, sans se laisser enfermer ni dans les réponses d'ordre administratif, ni dans les réponses relevant de la charité. Un des enjeux est bien de savoir comment repérer ces personnes sans les enfermer dans nos catégories, et comment les réintégrer dans un jeu d'échange – ce qui exige un travail sur nous, « inclus », pour nous interroger sur notre capacité à nous laisser interroger, à faire bouger nos représentations et peut-être même à nous laisser enrichir par ces personnes vulnérables.

Le projet dépasse largement nos forces; mais nous avons tenté ici, à défaut de les faire entendre, de dresser un portrait de quelques-uns de ces hommes ou de ces femmes, pour leur redonner un peu de contours, un peu de couleurs, contre notre tendance à les faire disparaître… Et nous avons donné la parole à quelques-unes des associations qui essayent de repérer et d'accompagner ces personnes pour les aider à sortir de leur situation. ■

Dossier

Combattre la très grande exclusion

La demande d'asile : un parcours du combattant

Imaginons que nous soyons venus en France espérant y trouver une protection contre les risques dans son pays (guerres, engagements politiques, appartenance à une ethnie pourchassée, violences sexuelles, etc.) et une situation meilleure… Quel choc pour beaucoup qui se trouvent « exclus » par la langue, par les pratiques administratives, sans travail, ni logement !

Guy Vignal
Bénévole à la Cimade Ile-de-France

Une personne venant demander l'asile aura un parcours difficile : trouver une domiciliation alors que les organismes qui la délivrent sont engorgés ; être reçue à la préfecture dont l'accès est de plus en plus difficile ; remplir son dossier OFPRA* en français quand il n'y a pas d'interprète ; se loger, se nourrir et se vêtir sans avoir le droit de travailler… voilà quelques-unes des situations auxquelles elle se retrouvera forcément confrontée. Du fait qu'elles n'ont pas encore reçu de réponse de l'OFPRA bien qu'ayant eu un entretien dans cette administration depuis seize mois, les familles sont contraintes de déménager plusieurs fois de suite d'un hôtel à l'autre, avec une nuit dehors entre deux hôtels. Comment assurer une scolarité normale aux enfants dans ces conditions ?

Lorsque la demande d'asile est classée « prioritaire », ce qui réduit leurs droits sociaux, les personnes doivent survivre dans des squats insalubres. Elles sont harcelées par la police qui les arrête régulièrement, les relâche (demande d'examen du dossier d'asile en cours) puis les arrête à nouveau.

Une jeune femme du Congo, mineure âgée de seize ans, se présente dans une permanence de domiciliation pour l'asile. Pas d'hébergement, rien. Elle avait été lâchée par un passeur. L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) la déclare majeure, mais on ne retrouve aucune trace de cette déclaration. Elle errait donc dans la ville, sans pouvoir être hébergée au 115 (car mineure), sans pouvoir être prise en charge par l'ASE (car déclarée majeure), sans demande d'asile (car mineure), etc. Un jour, elle a juste disparu. ■

*Office français pour la protection des réfugiés et apatrides

Le corps pour seule propriété

Que reste-t-il comme propriété apparente à ceux qui sont dépossédés de tout ? Leur corps. Ils savent que le concept républicain de non propriété du corps le leur garantit. Mais au-delà de la vie, beaucoup croient que, sans témoins, leur corps pourrait devenir une source d'organes pour des greffes.

Didier Sicard
Médecin et ancien président du Conseil national consultatif d'éthique

Comment expliquer une telle peur ? Ce sentiment que leur corps servira après leur mort aux « nantis », qu'il sera utilisé par la médecine sans que personne ne puisse s'y opposer ou témoigner de son refus, est étonnamment répandu chez les SDF.

Cette inquiétude va-t-elle jusqu'à expliquer leur méfiance vis-à-vis de l'hôpital ? Probablement non, mais dans un monde où les organes s'échangent dans une situation de pénurie croissante, ce sentiment de dépeçage post mortem est très prégnant. L'explication qui leur est fournie démontrant qu'un corps mort trouvé dans la rue ne peut en aucune façon servir de matrice de greffe, car les organes non perfusés deviennent rapidement inutilisables, ne les convainc pas. Il n'en demeure pas moins que, dans de nombreux pays du tiers monde, la misère pousse des personnes à donner leurs organes pour en tirer un revenu misérable mais nécessaire à leur survie…

Autrement dit, il n'y a pas de limite à ce qu'éprouve dans l'intime de son corps une personne qui arrive dans cet état de détresse nommée « SDF ». Sa mort peut pour lui en faire une richesse marchande pour les autres, car il n'a pas la connaissance du caractère absolument non commercial de la greffe d'organe en France. C'est dire l'importance de la parole vis-à-vis de ces personnes, car leur solitude ne leur permet pas d'être protégées par un accompagnement amical ou familial après leur mort. ■

Figure du monstre

En prison, il y a une hiérarchie des délits et des crimes opérée par les détenus eux-mêmes. En haut de « l'échelle sociale », il y a les braqueurs et, tout en bas, les délinquants sexuels. Le délinquant sexuel, surtout celui qui s'est attaqué aux enfants, c'est le monstre, celui que l'on ne peut pas côtoyer, l'exclu parmi les exclus.

Brice Deymié
Aumônier national aux prisons

Il ne peut sortir en promenade sans être l'objet d'insultes ou d'agressions physiques. Prendre une douche au bout de la coursive peut s'avérer dangereux pour lui s'il n'est pas accompagné par des surveillants. Les surveillants qui les protègent sont eux-mêmes l'objet d'invectives de la part des autres détenus : « *laissez-le nous, surveillant, on s'en occupe* » disent-ils à son passage. Au retour de promenade, on frappe violemment sur la porte de sa cellule en proférant des menaces de mort.

Le bouc émissaire

La projection de haine sur la figure du monstre permet souvent aux personnes de se dédouaner de leur propre responsabilité. Désigner le plus mauvais des mauvais, le plus coupable des coupables permet également de se réassurer de sa propre existence en niant celle de l'autre, et de faire transiter le rejet de la société envers les personnes détenues vers un autre qui va revêtir la peau du bouc émissaire. Ces attitudes ne sont pas l'exception mais la généralité dans les prisons.

L'administration cherche donc, pour éviter les incidents, à isoler cette catégorie de délinquants. Des étages leur sont réservés dans les maisons d'arrêt et des établissements pour peines ne reçoivent que des délinquants sexuels. En faisant cela, on évite le pire mais on ne soigne pas le mal. On déplace le problème car certains iront alors rechercher une autre figure de l'exclusion extrême pour être objet de leur haine.

La figure du monstre interroge aussi notre propre vulnérabilité et notre propre monstruosité : serai-je capable de tels actes ? La réponse peut paraître évidente pour des gens libres dont l'éducation joue le rôle de garde-fou, mais, pour des personnes fragiles déjà en rupture avec les codes de la société, qui sont enfermées dans le même espace que « ces monstres », cette proximité effraie et révulse comme si elle allait attirer le malheur sur les autres. Comme si la prison fonctionnait comme une énorme machine à brouiller les consciences et les identités, comme s'il fallait avant tout s'en défendre en excluant un autre marqué par le sceau de l'exclusion absolue…

> *« Ces figures de monstre concentrent en elles l'échec des hommes de ne jamais avoir pu être acceptés. »*

Un miroir de la société

La prison fonctionne comme une société en miniature et en excès. Elle reproduit à l'intérieur ce qui est déjà en germe et dilué dans les tissus sociaux à l'extérieur. Nous ne pouvons donc pas nous voiler la face en portant seulement sur ces pratiques notre regard réprobateur, mais nous devons pouvoir contribuer à enrayer ce mécanisme de fabrication de ces figures tutélaires et incantatoires. Car ces figures de monstre concentrent en elles l'échec des hommes de ne jamais avoir pu être acceptés. Acceptés par leurs parents, par l'école, par le travail…

La seule manière pour que l'individu ne soit plus personnellement touché par cette figure du monstre et qu'il puisse accepter de partager la même humanité avec celui qui a posé un acte monstrueux, c'est de l'assurer de sa propre valeur et affirmer que l'autre n'est pas une image déformée de lui-même. Pour tuer l'image du monstre dans l'autre homme, il ne faut pas user d'arguments rationnels sur l'échelle des peines et des culpabilités, mais donner à celui qui doute de lui-même, une nouvelle place dans la société. ■

La maladie mentale : un mal social

La maladie mentale semble de plus en plus présente dans notre environnement. On la retrouve souvent associée aux situations d'exclusions : rupture avec la sphère familiale, exclusion de l'école et éloignement du monde du travail. Les acteurs sociaux de la grande exclusion le savent : elle est fortement présente parmi les personnes SDF.

André Hege
Directeur de l'Association des Établissements du Domaine Emmanuel (AEDE)

Elle se nomme psychose, troubles de la personnalité, troubles bipolaires, troubles dépressifs graves (etc.), et cause beaucoup de souffrance aux personnes qu'elle touche. La situation de handicap psychique, qui en est la conséquence, rend la vie très difficile pour celui qui est porteur de ces troubles mais aussi pour son entourage.

Le déficit relationnel

La fragilité générée par les troubles psychiques n'est pas aisée à comprendre car ceux-ci n'ont pas le lien de causalité systématique avec le handicap, comme la cécité ou la paraplégie par exemple. Les capacités intellectuelles restent intactes, mais il semble que le handicap psychique porte sur sa capacité à les utiliser. Le déficit relationnel ainsi que des difficultés de concentration apparaissent et la prise de médicaments parfois à haute dose devient indispensable.

La vulnérabilité des souffrants psychiques se révèle souvent à l'âge adolescent ou à l'âge adulte. Il est indéniable qu'elle est aussi symptomatique de la dureté de notre société marquée par la compétition et la précarité. L'hospitalisation en psychiatrie est souvent nécessaire dans un premier temps. Mais elle offre essentiellement des solutions médicales et l'hôpital s'avère peu adapté lorsque le désir d'inclusion sociale reprend le dessus.

Redonner des rythmes sociaux

L'AEDE[1] a créé des dispositifs FAM[2] et SAMSAH[3] qui accompagnent les personnes en situation de handicap psychique. Les premiers sont des lieux de vie et de soin, les seconds offrent un service à domicile.

Aider efficacement une personne après une hospitalisation longue en psychiatrie ne s'improvise pas. Il faut pour cela un médecin et des soignants bien formés présents dans l'établissement. Il est indispensable également d'établir un partenariat fluide avec l'hôpital, qui reste un lieu refuge lorsque plus rien ne va.

« *Veiller à libérer sans abandonner et à sécuriser sans enfermer* » : notre option est d'offrir un accueil au sein d'un établissement solide et bien structuré. Il semblerait qu'une désinstitutionalisation trop poussée limite les possibilités d'accompagnement des troubles psychiques graves.

Nous croyons aussi que la beauté des lieux et l'espace privé de chacun (chambre personnelle avec salle de bain) font passer un message de dignité et de respect. Le projet de vie permet de reprendre les rythmes sociaux habituels : activité en journée, du lundi au vendredi ; détente, sorties et cocooning en week-end.

À partir de cet accueil initial, nous mettons tout en œuvre pour offrir des perspectives de parcours vers plus d'inclusion sociale. Certains retrouvent un logement personnel, d'autres une activité dans le cadre du travail protégé.

La fragilité ne reste pas loin lorsque les potentiels s'expriment et la patience des travailleurs sociaux est absolument nécessaire. Jonathan a retrouvé un logement personnel après plusieurs années au FAM et s'est investi à fond dans une activité de serveur dans l'auberge du village reprise par l'AEDE. Il nous confiait que les voix qui l'accompagnent sont toujours présentes, mais qu'elles sont devenues plus bienveillantes.

Par-dessus tout, c'est la permanence des liens tissés et le sentiment retrouvé d'une appartenance, qui servent d'appui. ■

« Les capacités intellectuelles restent intactes, mais il semble que le handicap psychique porte sur sa capacité à les utiliser. »

1. AEDE : Association des Établissements du Domaine Emmanuel
2. FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
3. SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

Nos radars sont-ils bien réglés ?

En matière de lutte contre l'exclusion, on parle de plus en plus des personnes invisibles sur nos « écrans radars », autre façon de parler des dispositifs de l'État et de nos actions. Quel paradoxe alors que certaines de ces personnes sont, au contraire, extrêmement visibles !

Patrick Pailleux
Directeur de l'ABEJ Solidarité Lille

Roms, mineurs isolés étrangers, travailleurs pauvres : qui oserait dire qu'ils sont invisibles ? La presse s'en fait régulièrement l'écho. Pour autant, les voyons-nous toujours ? J'en conclus que, s'il y a des invisibles sur nos écrans radars… c'est peut-être que nous ne les voyons plus ou que notre champ de vision s'est rétréci ! Serions-nous atteints d'une forme de glaucome dont la caractéristique est, justement, non pas la vue qui baisse, mais le champ de vision qui se restreint peu à peu ?

Nettoyer ses lunettes

Je ne résiste pas à l'idée de citer l'exemple de l'Église baptiste de Lille qui accueille chaque nuit depuis plus d'un an entre trente et quarante mineurs étrangers et qui développe un réseau de familles d'accueil pour ces jeunes. Bel exemple de citoyens qui ont nettoyé leurs lunettes avec les pages de leurs bibles pour appréhender la réalité d'aujourd'hui. N'existe-t-il pas, cependant, des populations cachées, réellement invisibles à nos yeux, qui seraient en quelque sorte dans l'angle mort de notre rétroviseur ?

Nouveaux pauvres

Les nouvelles pauvretés apparaissent un jour et s'installent durablement, supplantant les anciennes pour qui l'on a trouvé le remède. Le Secours Catholique, dans son dernier rapport en particulier, explique bien ces pauvretés qu'on ne voit plus et dresse un constat alarmant sur les séniors et les jeunes notamment, nouvelles « tendances » de la pauvreté.

À l'ABEJ Solidarité, nos équipes de maraudes arpentent les rues, les deux gares et les stations de métro de Lille. Et voilà que quelques indices semblent montrer qu'une population sans abri — en nombre important ? — et apparemment inconnue, trouve refuge dans les sous-sols des parkings du centre-ville. À Paris c'est peut-être un lieu commun, mais à Lille c'est nouveau. Et nous voilà partis pour enquêter et découvrir peut-être une population nouvelle, aujourd'hui invisible, complètement en dehors de notre champ de vision habituel qui peut-être nous mobilisera et nous poussera à développer une nouvelle action.

Chercher la brebis perdue

Pourquoi se donner tant de mal ? N'avons-nous pas suffisamment à faire ? La parabole de la brebis perdue nous parle de la question des invisibles : il faut être capable de délaisser les quatre-vingt dix-neuf visibles pour aller secourir la centième qui a disparu ! Si nous voulons rester des associations modernes, en avance sur notre temps, nous devons travailler à élargir notre champ de vision au sein des secteurs qui sont les nôtres, car j'en suis persuadé, les invisibles concernent autant le social que le médico-social et le sanitaire. Chez les personnes âgées, celles avec un handicap, chez les personnes hospitalisées, tout autant que chez les personnes précaires, des angles morts cachent celles et ceux qui souffrent en silence. La force de notre militantisme (et de notre identité protestante ?) ne résiderait-elle pas tout simplement dans notre détermination à rechercher la pauvreté nouvelle, la centième qui manque au troupeau ? Il me semble que la charte de la FEP, avec d'autres mots, ne dit pas autre chose. ■

Le tri des exclus

Il n'y a pas et il ne peut y avoir adéquation entre les besoins de l'« exclusion » et les moyens offerts pour y répondre. Et ce n'est pas seulement une simple question de budgets.

Xavier Emmanuelli
Médecin et fondateur du Samu social

Le terme d'exclusion est bien trop flou et trop vaste. Il désigne des états, des dynamiques et des personnes qui n'ont pas grand-chose en commun sinon qu'ils sont d'une manière ou d'une autre en souffrance et en précarité. On comprend que l'on ne puisse offrir de solutions efficaces et adaptées pour tous. Dans ces conditions, même sans l'expliciter formellement, on est obligé de se livrer à des tris, dans le sens de « triage » médical pour traiter et évacuer les blessés lors d'un accident collectif. Le nombre implique le choix.

Ce que l'exclusion recouvre

Le terme « exclusion » a été employé en 1974 par René Lenoir, dans son livre « Un français sur dix » où il identifiait trois catégories: les handicapés physiques, psychiques et sociaux (mineurs, vagabonds et personnes âgées). Cette distinction a amené à créer les minimas sociaux (1988). Et ce « tri » d'assistance permet d'identifier par des aides économiques des situations particulières d'exclusion.

Depuis les années 1980, le mot exclusion a pris une dimension socio-politique. Il a désigné les catégories de personnes exclues de leurs droits par leur situation économique. C'est ainsi que l'on a forgé le concept de « nouveaux pauvres » qui n'est pas sans rappeler la dénomination de « pauvres honteux » de l'Ancien Régime: des personnes qui ont été aisées et qui chutent dans l'exclusion sous les coups des aléas sociétaux (chômage et pauvreté) mais aussi des malheurs personnels (deuil ou divorce). On définit d'ailleurs un « seuil de pauvreté » (relatif ou absolu). Cette dynamique de « chute » se situe dans la pensée développée par le père Joseph Wresinski, fondateur d'ATD (Aide à Toute Détresse), au Conseil économique et social de 1987, qui débouche en 1998 sur la loi contre les exclusions.

Définir l'urgence

Les exclus ont ainsi acquis une dimension politique et cet état a engendré des luttes sociales rappelant d'autres luttes qui ont traversé les âges. Ils deviennent pour certaines associations, dans cette approche, une sorte de « classe » plus ou moins homogène. Cette confrontation a été vue comme la juste revendication des « sans » (sans domicile, sans éducation, sans papiers, sans accès aux soins, sans droits…) et l'on a proposé des remèdes ajustés à ces situations. La première et la plus populaire de ces revendications a été formulée pour le logement. Depuis les années 1950 et avec la personnalité de l'abbé Pierre (hiver 54), on a popularisé le phénomène des « sans domicile ». Le « sans abrisme » a été théorisé, une loi, la loi DALO (Droit au logement opposable) a vu le jour le 5 août 2007. Et un slogan de lutte venu du monde anglo-saxon est apparu en Europe, le « Housing First » (logement d'abord). Cela semblait être pour eux, l'urgence dans la lutte contre l'exclusion.

Existe-t-il dans la réalité un tri des exclus? Forcément puisqu'en France, on a développé des systèmes médicaux très puissants (SAMU). L'exclusion pour être prise en compte se présentera souvent sous l'angle sanitaire d'abord. Mais cette situation ne permet pas de prendre en compte correctement le vieillissement, les maladies chroniques et les maladies mentales.

« Le nombre implique le choix. »

En conclusion, devant la « massification » du phénomène de l'exclusion, un tri des exclus est bien sûr nécessaire mais inévitable en commençant, nous le croyons, par des soins médicaux puisque le système médical en France est le système d'assistance le plus développé. Il serait erroné d'opposer l'urgence et l'insertion, car ce sont deux phases d'une même lutte. ■

Rejoindre les personnes à la rue

Le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) accompagne des personnes en situation de grande exclusion en région parisienne: des « clochards », des femmes et des familles à la rue. Pour Henry Belin, directeur de l'association, le déterminant de la grande exclusion aujourd'hui serait l'isolement sans précédent des personnes.

Propos recueillis par
Nicolas Derobert

Proteste: Pour le CASP, qu' est-ce que la «grande exclusion» ?

Henry Belin: Pour Jean Furtos, psychiatre et spécialiste de la souffrance psycho-sociale que j'ai rencontré il y a quelques mois, ce que l'on appelle souvent avec compassion la « précarité » renvoie dans le fond au vif sentiment personnel à certains moments d'avoir besoin des autres, d'être inclus dans un tissu social. Nous serions des précaires heureux: « *j'ai besoin de toi. Cela te fait exister et te rend heureux. Finissant par m'en rendre compte, cela me rend encore plus heureux et confiant en toi* ». En revanche, l'isolement en soi peut devenir « auto-exclusion » qui coupe des autres. Cette souffrance, principale source de la grande exclusion aujourd'hui qui peut être endurée tant par les SDF que des personnes aisées, se traduit par une perte de confiance en soi, en autrui, dans son travail, dans les politiques, dans l'avenir… Ne voyons-nous pas autour de nous des « invisibles » littéralement s'effondrer? Silencieusement?

Comment identifiez-vous les grands exclus?

Bien que réel, le sentiment de solitude et d'abandon est une donnée difficilement mesurable et ce phénomène n'est presque pas médiatisé. Il a souvent pour conséquence de détourner les personnes des lieux de socialisation et d'entraide. En résulte l'impossibilité de savoir le nombre de personnes qui sont en dehors des « écrans radars » que forment les associations d'entraide.

Pour autant, nous disposons de quelques symptômes. Nous sommes depuis une période récente alertés par les bailleurs sociaux sur les comportements d'incivilité de plus en plus nombreux de locataires qui sont pourtant solidement solvables… C'est un phénomène nouveau et nous n'étions pas sollicités sur ce sujet il y a encore quatre ans.

L'enjeu pour notre association est de revasculariser les liens. Il faut pour cela des professionnels qui exercent une guidance ne serait-ce qu'administrative. Il faut aussi des bénévoles pour qu'une relation d'égal à égal puisse s'amorcer. L'inclusion précède l'insertion. Que serions-nous si nous n'avions pas été accueillis par nos propres parents?

« Il y a hélas un corollaire de l'isolement que nous n'avons pas encore les moyens de traiter aujourd'hui : les pathologies psychiatriques. »

Quelle aide spécifique tentez-vous de leur apporter?

Pour lutter contre l'isolement relationnel des personnes à la rue, le CASP est en train de mettre en place un projet innovant soutenu par la Ville de Paris. Son objectif est de proposer aux personnes sans domicile et isolées un logement individuel dans un petit établissement d'une vingtaine de places, en leur laissant la liberté d'aller et venir, y compris de retourner durablement à la rue s'ils le souhaitent. Il s'agit un peu d'une maraude avec une maison sur le dos! Ce lieu permettra de connaître ces grands exclus et de les apprivoiser.

D'autres lieux ont déjà le contact direct avec les « gens de la rue ». Ce sont les centres sociaux, les maraudes et les Espaces Solidarité Insertion (ESI). La Maison dans la Rue, ESI du CASP située dans le 12ème arrondissement, accueille avec un sourire, un café, sans distinction aucune.

À quoi devez-vous renoncer faute de moyens, faute de temps?

Il y a hélas un corollaire de l'isolement que nous n'avons pas encore les moyens de traiter aujourd'hui: les pathologies psychiatriques, qui touchent de plus en plus de personnes à la rue. Cela nécessite des interventions médico-sociales que nous ne pouvons pas proposer directement. On s'en sort avec des partenariats très étroits avec les réseaux spécialisés. Mais il y a un problème de coût: celui à la journée est de 45 € par personne dans le secteur social, alors qu'il faut compter 150 € dans une structure médico-sociale en entrée de gamme. ■

Des assises résolument tournées vers l'avenir

Les 5 et 6 décembre derniers, c'est au Palais de la Femme à Paris qu'ont eu lieu les 2èmes Assises nationales des entraides protestantes.

© David VALAT

Sur le thème « Risquons la fraternité ! », plus de 200 participants ont assisté à des conférences, participé à des ateliers et partagé des moments conviviaux.
Comme l'ont rappelé les intervenants, les entraides sont responsables, capables et tiennent des engagements que l'État lui-même peine à tenir : notamment par l'accueil inconditionnel et le soutien de personnes très précarisées, françaises ou étrangères, avec ou sans papiers ; ou encore par les activités socioéducatives qu'elles leur proposent pour s'insérer ou sortir de leur isolement.

S'ouvrir davantage à l'extérieur

Les intervenants ont aussi souligné l'importance pour les entraides de se décloisonner et d'agir en lien avec d'autres acteurs. Dans son allocution Louis Gallois, président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, a affirmé la nécessité de réconcilier l'économie et la solidarité, fort de son constat qu'il n'y a pas de financement de politiques de solidarité sans compétitivité économique, et qu'inversement il n'y a pas non plus de croissance sur le long terme sans des politiques de solidarité. Sur le terrain, considérant que le chômage de longue durée est la principale cause d'exclusion sociale, il encourage les associations d'entraide à « risquer des liens » avec les entreprises pour permettre à des personnes en difficulté de s'y insérer tout en leur faisant bénéficier d'un accompagnement social. Quant à Catherine Trautmann, ancienne ministre et députée européenne, son intervention a porté sur l'urgence de « risquer des liens » avec les institutions européennes, le parlement européen et la commission européenne particulièrement. Ce n'est qu'en faisant remonter nos points de vue, nos constats et nos difficultés vers ces institutions que nous aurons des chances de construire une Europe plus politique et plus juste socialement.
Au cours des ateliers, les participants ont échangé sur les actions innovantes à l'œuvre dans certaines entraides : hébergement de demandeurs d'asile chez des particuliers, épiceries sociales, prêts à taux zéro, prévention de l'isolement des personnes âgées, etc.
Deux jours d'échanges nourris, de chaleur partagée… et d'amitié ! ■

Jean Fontanieu
Secrétaire général de la FEP

Une journée à marquer d'une pierre blanche

Le 14 octobre dernier, la Convention des EHPA et EHPAD protestants a réuni près de cent acteurs protestants engagés auprès des personnes âgées, pour parler de l'avenir du secteur.

Dans un contexte où la survie des maisons de retraite de petite taille est en jeu, il était urgent de nous réunir ! Plus tard, nous n'aurions probablement plus le temps de nous interroger profondément sur l'avenir des EHPA et EHPAD protestants, prendre le temps de partager et de décider… Le temps presse en effet.
C'est fort de cette conviction alimentée par les nombreuses analyses et observations, que nous avons proposé la tenue de cette convention. Et beaucoup ont répondu présent ! Cette journée centrale est un aboutissement, celui d'une prise de conscience, d'une réflexion lancée depuis déjà longtemps qui débouche aujourd'hui sur la nécessité d'agir ensemble. C'est aussi le résultat d'un processus d'enquête, de contacts et d'échanges qui a démarré depuis près d'un an. Et c'est surtout un point de départ : celui de la formation d'un groupe pionnier qui a décidé d'avancer ensemble, sur des propositions concrètes.
Pour lire le compte rendu intégral de cette journée, rendez-vous sur : www.fep.asso.fr/actualités ■

L'hospitalité : accueillir et comprendre

Dans le cadre de la campagne nationale « L'hospitalité : une chance à saisir ! », la Fédération de l'Entraide Protestante organise dans différentes villes de France des soirées publiques de sensibilisation à l'accueil de l'étranger. Entre septembre et novembre, trois soirées organisées à Bayonne, à Lille puis au Mans ont rencontré un franc succès !

Le public, venu nombreux à chacune de ces occasions, a pu assister à l'intervention de personnalités engagées dans l'accueil et l'accompagnement des migrants.

À Bayonne

Ainsi, jeudi 25 septembre à Bayonne a eu lieu une soirée autour du thème « L'étranger : chance ou fardeau ? ». Angelina Peralva, sociologue et professeure à l'université de Toulouse Le Mirail, a abordé le thème de la condition de l'étranger en soulignant la difficulté de considérer l'accueil des étrangers comme pouvant être une chance dans un contexte de forte dramatisation de la présence étrangère. Puis Isabelle Larrouy, présidente de la Cimade région Sud-ouest, a rappelé que de nombreux textes internationaux protègent théoriquement les migrants contre toute violation de leurs droits fondamentaux : parmi ces droits figurent notamment le droit d'asile et le droit pour chacun de quitter tout pays, y compris le sien. Dans un troisième temps Nathalie Paquereau, théologienne, aumônier des prisons et assistante sociale, a proposé des éléments de réponse à la question « Hospitalité : une épreuve de l'autre ? » en s'appuyant sur les textes de la Bible où les migrations tiennent une place importante, puisque peuples et personnages bibliques sont souvent en déplacement, dans des migrations relues comme des étapes décisives de l'histoire de la relation de Dieu avec son peuple.

À Lille

Samedi 15 novembre à Lille, Olivier Brès, président de la Cimade Bordeaux, David Lacour, directeur de l'association Solid'R à Calais, Christian De La Roque, pasteur et représentant du centre de la réconciliation à Lille et Christophe Mariotte, représentant de l'Accueil durable ont ouvert la discussion autour du thème : « Hospitalité : j'ouvre la vitre… Oui ou non ? ». Après avoir analysé et démonté de façon factuelle les idées reçues sur l'immigration, les intervenants se sont intéressés à la pratique de l'hospitalité. Ils ont insisté sur le caractère unique et bouleversant de chaque situation. Il est important selon eux de ne pas être dans la compassion mais dans l'écoute et la bienveillance. De regarder l'autre comme il est, et non comme on voudrait qu'il soit.

À Lille

Au Mans

Vendredi 21 novembre au Mans, le thème « L'hospitalité : choix ou nécessité ? » a été développé de façon différente par le biais du théâtre forum et la présence du groupe de musique « Shine ». Ce spectacle de théâtre interactif, basé sur une approche ludique et pédagogique, a parmi aux participants de se confronter ensemble aux difficultés rencontrées par les migrants et ainsi de faire émerger la parole par le biais du jeu théâtral. Suite à chaque scénette, des représentants d'associations (Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, Réseau Éducation Sans Frontière, Secours Catholique, Entraide protestante du Mans et un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) étaient présents afin de répondre aux questions et partager leur expérience du terrain.
Après des échanges avec la salle au cours desquels les auditeurs ont pu débattre et témoigner de leurs expériences, chaque soirée s'est conclue par un moment de convivialité qui a permis à tous de se rencontrer dans une ambiance chaleureuse. ■

Au Mans

Camille Lecorgne
Volontaire en service civique, mission « Accueil de l'étranger »

Échos des Associations

La dynamique partenariale ANAIS à Nîmes

Les difficultés économiques nous mettent à mal. Cette année, près de quatre-vingt emplois ont été supprimés au sein des associations de réinsertion dans le Gard à cause de la non-reconduction de subventions. Ainsi, les coupes budgétaires mettent en péril la survie de bien des associations pourtant performantes.

Les premiers touchés sont bien entendu les bénéficiaires : les dispositifs se resserrent laissant de plus en plus de personnes sans solution.

Devant ces difficultés, l'Association Protestante d'Assistance (APA) a suscité la constitution d'un réseau associatif et pilote aujourd'hui le Réseau ANAIS (Réseau des Associations Nîmoises d'Action et d'Intervention Sociales) afin de favoriser la coordination des actions d'urgence et d'accompagnement social des divers acteurs associatifs de la ville. L'augmentation actuelle des situations de précarité rend en effet plus nécessaire encore de travailler à la cohérence des actions menées par les divers acteurs de l'action sociale.

Le réseau ANAIS est un espace de mise en lien et de coordination entre les associations engagées dans une action sociale sur le territoire de la Commuté d'Agglomération Nîmes Métropole. L'objectif est de renforcer l'égalité d'accès aux divers dispositifs et de mettre en place un parcours coordonné pour les personnes accueillies au sein des divers services sociaux associatifs et publics. C'est également un observatoire et un lieu de vigilance, de concertation et de propositions en ce qui concerne les situations locales de précarité et de respect des droits des personnes, ainsi qu'un interlocuteur représentatif et reconnu par les services et les pouvoirs publics concernés.

Nous pensons que si chaque acteur social se confine dans le pré-carré de ses actions habituelles, il est aujourd'hui amené à disparaître, et que la prise en charge des personnes en situation de précarité se doit aujourd'hui d'être plus globale, portée par des opérateurs multiples, et de réunir dans une même dynamique l'intervention des professionnels et la solidarité citoyenne mise œuvre par les équipes bénévoles.

Tel est le défi que nous essayons de relever aujourd'hui à Nîmes au sein du réseau ANAIS.

Philippe Verseils
Responsable de l'Action Sociale de l'APA

En bord de mer, des vacances accessibles à tous

Le projet « Des vacances pour tous » à St Michel-Chef-Chef en Loire-Atlantique, piloté par le Diaconat protestant de Nantes, se veut à la fois accessible aux personnes handicapées et attractif pour toutes les personnes désireuses de passer des vacances au bord de la mer. Le but : encourager la mixité sociale.

Le lieu, ouvert aux premiers vacanciers en juillet 2014, se prête à ce mélange des publics. Dans un parc arboré, deux gîtes permettent l'accueil de familles avec enfants et d'adultes porteurs d'un handicap moteur. Une maison de deux étages rénovée pour le projet, nommée « Brise de Mer », dont les chambres ne sont par contre pas accessibles aux porteurs d'un handicap moteur, peut accueillir des groupes ou des familles. Le défi, c'est la gestion du planning. La mixité peut se vivre autour des repas dans une grande salle à manger ouverte sur le parc et dans des activités accessibles à tous.
On me pose souvent la question : « *Comment avez-vous réussi à regrouper autant de personnes et organismes autour de votre projet pour mener à bien la rénovation de la Brise de Mer ?* ». J'ai tendance à répondre : parce que le projet est bon ! Il a en effet été primé par le Conseil Général en 2012. Nous avions répondu à un appel à projet du département qui travaille à encourager le tourisme social, et nous avons reçu le premier prix (25 000 €). C'est une excellente publicité qui a ouvert bien des portes !
Tout a commencé par un travail de réflexion, aidé par un cabinet de consultants (travaillant surtout avec des associations), ce qui nous a forcés à nous poser les bonnes questions sur le fond du projet mais aussi sur sa mise en œuvre. Pour qui voulons-nous restaurer la maison « Brise de Mer » ? Pour y faire quoi ? Il nous fallait garder le sens de l'action du Diaconat et respecter la volonté du donateur qui nous l'a léguée en 1912 pour que des enfants puissent partir en vacances.
Engagement tenu !

Maryvonne Duméril
Présidente du Diaconat protestant de Nantes

Vie des Régions

Rester en contact en donnant de ses nouvelles…

Rhône-Alpes/ Auvergne/ Bourgogne

Projets sociaux innovants et réflexions médico-sociales

La vie régionale reste caractérisée par un fonctionnement a minima : l'absence de permanent depuis bientôt un an ne limite pas l'action des associations membres, mais la coordination et le suivi dorénavant assurés par les membres du comité régional ne sont sans doute pas optimaux.

Les réunions trimestrielles, l'implication des uns et des autres et les divers contacts que nous pouvons avoir permettent cependant de relever des dynamiques encourageantes.
Ainsi, nous pouvons évoquer : les réunions régulières du groupe Entraide* ; le lancement récent de l'épicerie solidaire à Grenoble ; la poursuite des réflexions des groupes des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) en Drôme-Ardèche autour de la gestion des ressources humaines et dans le Rhône autour du Manifeste sur les EHPA et les EHPAD protestants et de l'aumônerie dans les maisons de retraite. Il faut aussi mentionner le travail de terrain effectué par les réseaux Esaïe et Welcome pour l'accueil des étrangers, ainsi que le voyage d'étude en Corée mené en partenariat entre la FEP, l'antenne régionale de l'Église Protestante Unie de France et l'Église presbytérienne de Corée du Sud.
Mais sans doute bien d'autres initiatives et des projets sont développés par des membres de la FEP sans que nous ayons la disponibilité pour en prendre suffisamment connaissance et soutenir ces actions.
N'hésitez pas à nous signaler vos projets, réflexions ou difficultés !

*Dont plusieurs membres ont d'ailleurs participé aux 2èmes Assises nationales des entraides protestantes les 5 et 6 décembre derniers à Paris

Timothée Alegre
Membre du Comité régional

Région Arc Méditerranéen

Consultation sur les difficultés du monde associatif

Les associations gardoises ont été auditionnées dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur « les difficultés du monde associatif ». Françoise Dumas, députée du Gard et rapporteur de cette commission, présentera les conclusions lors d'une prochaine rencontre régionale.

Le 14 février dernier, le Premier ministre de l'époque a annoncé sa décision de retenir « l'engagement associatif » comme Grande Cause Nationale 2014, soulignant que « *cette décision constitue une nouvelle étape dans la politique mise en œuvre pour soutenir le mouvement associatif, faciliter le bénévolat et favoriser l'emploi au sein de l'économie sociale et solidaire* ».
Une fois cette dynamique lancée, une nouvelle loi sur l'Économie Sociale et Solidaire a été votée le 21 juillet dernier, une commission d'enquête parlementaire sur les difficultés rencontrées par les associations a été constituée et une mission parlementaire a été confiée au député Yves Blein « *afin de proposer des mesures de simplifications (…) permettant à l'engagement associatif de se consacrer pleinement à ses missions essentielles à la cohésion sociale de notre pays* ».
Dans le cadre de la commission d'enquête sur « les difficultés du monde associatif », les parlementaires qui la composent ont auditionné à Nîmes le 6 octobre 2014 des associations gardoises, dont certaines sont adhérentes de la FEP.
Prochainement*, à Nîmes, le comité régional Arc Méditerranéen va organiser une rencontre ouverte à l'ensemble des responsables associatifs de la région, membres ou non de la FEP. Au cours de cette rencontre, Françoise Dumas, députée du Gard et rapporteur de la commission parlementaire sur les difficultés du monde associatif, présentera les conclusions. La loi de juillet 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire sera commentée.
Il appartiendra dans l'échange qui suivra de dire si les propositions sont à la hauteur de l'espérance suscitée.

*La date sera indiquée sur www.fep.asso.fr

Christian Polge
Président du comité régional

Logo de la Grande Cause Nationale 2014 sur l'engagement associatif

Les 3 derniers numéros

Proteste n° 137
(paru en mars 2014)

Dossier : Grâce à la crise, refonder l'action

- Agir dans et sur la crise
- La crise, une chance pour réinventer le lien
- Action sociale et décloisonnement : vers un lieu à vivre
- Associer les familles
- Coopérer pour la retraite des personnes en situation de handicap
- Mutualisons nos ressources !…

Proteste n° 138
(paru en juin 2014)

Dossier : La vie intime et affective des usagers

- Le droit au plaisir du corps
- Le tabou de la sexualité en prison
- Accompagner la vie affective des personnes en situation de handicap mental
- À l'écoute des réfugiés
- Une vie à deux en EHPAD, c'est possible ?
- Le maintien difficile des liens affectifs des personnes exclues
- Relations amoureuses des jeunes en foyer

Proteste n° 139
(paru en septembre 2014)

Dossier : Un lieu où (s')habiter

- Le « toit » et ses représentations
- Handicap : rendre les résidents autonomes
- La rue ou dire non à l'inacceptable !
- L'hébergement, un outil de contrôle social ?
- Gens du voyage : une autre vision de l'habitat
- Prison : comment habiter un espace contraint

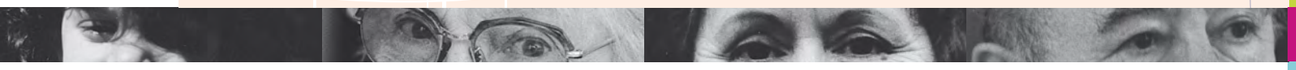

Bloc-notes

La sélection des rendez-vous de la FEP

JANVIER 2015

Bordeaux (33)
- Comité Régional Sud Ouest, le 22
- Formation à l'écoute, le 27

Colmar (68)
Conseil d'administration FEP Grand Est, le 21

Lyon (69)
Comité régional Rhône-Alpes/Auvergne/Bourgogne, le 28

Paris (75)
- Réunion régionale CAFDA-CASP et Entraides de paroisse, le 23
- Commission nationale « Accueil de l'Étranger », le 30

Saint-Quentin-La-Poterie (30)
Comité régional Arc Méditerranéen, le 19

Tours (37)
- Comité régional Grand Ouest, le 7
- Journée régionale « Estime de soi : pourquoi pas moi ? », le 24

FÉVRIER 2015

Bordeaux (33)
- Journée régionale « Accompagner et soigner : incertitudes, risques et impasses », le 3
- Formation à l'écoute, le 17

Colmar (68)
- Commission nationale Enfance Jeunesse, le 2
- Groupe régional EHPAD, le 4

Munster (68)
Groupe régional Centres de Soins Infirmiers, le 13

Paris (75)
Comité régional Nord/Normandie/Ile-de-France, le 4

Saintes (17)
Atelier régional « Émotion : frein ou moteur dans nos actions ? » le 19

MARS 2015

Bordeaux (33)
Formation à l'Ecoute, le 21

Goersdorf (67)
Groupe régional Maisons d'Accueil Chrétiennes, le 14

Le Perreux (94)
Groupe EHPAD Ile-de-France, le 12

Lille (59)
Journées nationales 2015 « Parcours de soins : vers des chemins de vie ? », les 27-28

Rouen (76)
Rencontre régionale Entraides et aide alimentaire, le 21

Journées nationales 2015

« Parcours de soins : vers des chemins de vie ? »

vendredi 27 et samedi 28 mars 2015
Le Nouveau Siècle
6 Place Mendès France
LILLE

Le concept de « parcours » s'impose de plus en plus dans tous les secteurs d'activité de la FEP : la santé, le médico-social et le social.

Cette approche en termes de « parcours » a pour ambition de décloisonner les différents dispositifs de prise en charge pour les recentrer autour des besoins des personnes.

Si les arrière-pensées de rationalisation économique n'en sont pas absentes, elle répond d'abord à une aspiration générale à l'individualisation et à la « désinstitutionalisation ». Alors, qu'en penser ?

Vraie avancée ou nouvelle offensive d'encadrement ? Opportunité de convergence entre les parties prenantes ou cache sexe sémantique destiné avant tout à normaliser ?

On le voit, des questions essentielles pointent, au regard des missions des associations et du projet fédératif de la FEP :

Où se situera le point d'équilibre entre le bien ou la liberté des personnes, et la maîtrise des finances publiques ?

Quelle place pour l'innovation associative et l'adaptation au plus juste des besoins ?

Entre les logiques institutionnelles et celle des filières, restera-t-il un espace pour les projets de vie ?

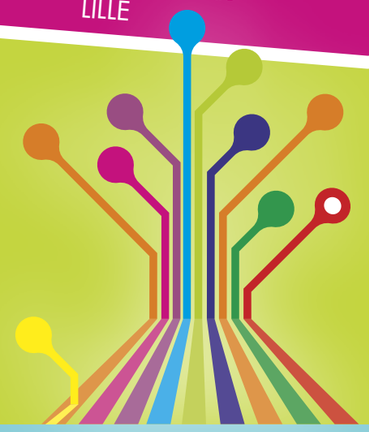

Programme bientôt disponible sur www.fep.asso.fr

ABONNEMENT

Tarif préférentiel pour les associations adhérentes. Contact : 03 88 25 90 42

Oui, je m'abonne à Proteste

Nom ..... **Prénom** .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Tél. ..... **Mail :** .....

Date : **Signature :**

Pour 4 numéros - Abonnement : 35€

cocher selon votre choix

- ❒ **Normal : 35 €**
- ❒ **Adhérent FEP : 28 €** (dégressif en fonction du nombre d'abonnés)
- ❒ **Tarif réduit** pour étudiants et demandeurs d'emploi **: 21€**

À remplir et à envoyer avec votre chèque (à l'ordre de la FEP) à :
Fédération de l'Entraide Protestante Grand Est
Abonnement Proteste
1 B Quai Saint-Thomas
BP 80022
67081 Strasbourg

Vous apporte des informations sur les initiatives des associations membres et des partenaires,

Vous offre des éléments de réflexion sur les questions d'actualité et les problèmes de société,

Vous présente la vie de la Fédération, ses actions, ses projets, ses prises de position.

Traités comme des encombrants !

Aujourd'hui, l'économie n'est pas au service de l'homme. Il la sert, moins comme sujet inestimable digne d'un respect absolu que comme « ressource humaine » dont la valeur dépend de l'utilité sociale.

Jean Maisondieu
Psychiatre

Insolvable, inemployé ou inemployable, il est exclu au motif que ne contribuant pas à la croissance il devient une charge pour une société n'ayant que faire de lui. Dans ce contexte mercantile, l'exclusion apparaît comme un effet indésirable de la course au profit sur ses participants les moins performants. La ralentir en réduirait le nombre mais nuirait à l'enrichissement des détenteurs de capitaux. Ces personnes auxquelles nous avons fait allégeance en optant volens nolens pour le « chacun pour soi » du libéralisme économique, plutôt que de rester fidèles au « un pour tous, tous pour un » d'une démocratie désireuse d'essayer d'offrir à chacun une place digne de ce nom.

Une aide stigmatisante

Il est vrai qu'en exploitant ceux qui, utiles et utilisables, n'ont que leur travail pour gagner leur vie, les capitalistes, en accroissant leur fortune, peuvent créer davantage d'emplois pour plus de travailleurs potentiels. Il est vrai que le revenu de solidarité active aide les exclus inemployables ou inemployés à ne pas trop galérer. Mais cette allocation est un cache misère n'offrant pas des « moyens convenables d'existence » et, subordonnée à un contrat susceptible d'être dénoncé, elle est aussi un sursis avec mise à l'épreuve à la condamnation à une peine de « grande » exclusion s'ils ne s'insèrent pas. Dépourvus de tout, les « grands » exclus se retrouvent sur le trottoir à l'instar des encombrants dont les propriétaires se débarrassent en les y déposant afin qu'ils soient ramassés par les services ad hoc. Eux, le SAMU social ou des associations caritatives les recueillent afin qu'ils ne meurent pas dans la rue, ce qui nous permet de nous estimer quittes puisqu'à leur mauvaise fortune de grands exclus, nous opposons le bon cœur d'inclus activement solidaires.

L'auto-exclusion

Parfois - assez souvent cependant pour que les médias en parlent -, un de ces SDF au bout du rouleau qui le jour a tendu la main pour obtenir quelques euros, refuse la main tendue du préposé à la maraude qui dans le froid de la nuit vient le chercher pour le mettre à l'abri. Sa réaction nous offusque : qu'est-ce qui lui prend de dire « passe ton chemin » à ce bon samaritain ? Il est malade !
Bien sûr qu'il ne va pas bien ! Comment pourrait-il en être autrement ? Mais il n'est pas fou. Il a perçu au moins confusément que sa vie a été un parcours déshumanisant l'amenant à un statut d'objet parce que ses frères inclus l'ont renié pour l'exclure à leur profit du partage des richesses en ne lui faisant pas place parmi eux. Que s'ils délèguent in extremis l'un des leurs à son secours, c'est moins pour l'aider à accéder à une vie digne que pour ne pas avoir sa mort sur la conscience.

« La chosification de l'homme par l'homme faisant loi, épuisé de lutter, il ne s'oppose plus à son diktat, il s'y soumet. »

Son refus exprime à son corps encombrant défendant que la chosification de l'homme par l'homme faisant loi, épuisé de lutter, il ne s'oppose plus à son diktat, il s'y soumet. Prétendre que c'est insensé ajouterait au mépris que nous lui avons manifesté en l'assignant à résidence sur le trottoir, celui de la non prise en considération du mépris qu'en miroir il manifeste pour sa propre vie et au-delà, pour notre mépris de l'autre. Moralité : entre homicide avorté et suicide esquissé, l'exclusion est un autruicide ! ■